



<b>Notifié le</b> <b>Notification reçue le</b> <b>Publié le</b> <b>Certifié exécutoire, le Maire</b>	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Juridique 121-2022*

## ADMINISTRATION GENERALE

Enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement du Domaine Public de la voirie communale n°7 d'une superficie d'environ 1020m<sup>2</sup> située dans la ZAC « Grandes Vignes Village ».

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
VU le Code de la voirie routière et notamment son article IV  
VU le Code de l'urbanisme et notamment son Livre III Titre I  
VU le projet cité en objet

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1 :** Enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement du Domaine Public de la voirie communale n°7 non cadastrée, d'une contenance d'environ 1020 m<sup>2</sup> en limite des parcelles cadastrées DI n° 152 et DI n°143, située dans la ZAC « Les grandes vignes village ».

**ARTICLE 2 :** A cet effet, est déposé en Mairie un exemplaire dudit projet comprenant :

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un plan cadastral
- Un avis de FRANCE DOMAINE
- Un registre d'enquête

**ARTICLE 3 :** La durée de l'enquête est fixée du jeudi 21 avril 2022 à 14 heures jusqu'au mardi 10 mai 2022 à 17h00.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie Hôtel de ville Place Gabriel Péri et sur les lieux.

**ARTICLE 5 :** Le dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations formulées par le public sera à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, dimanche et jour férié exceptés à la Direction Juridique – Service Foncier en Mairie Hôtel de ville Place Gabriel Péri, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 00.

**ARTICLE 6 :** le Commissaire Enquêteur sera à la disposition du public au Service Juridique en Mairie le jeudi 21 avril de 14 heures à 17 heures 00 et le mardi 10 mai de 14 heures à 17h00.  
En cas de nécessité il pourra recevoir toute personne intéressée sur rendez vous en téléphonant au Service Juridique (04 67 36 82 75).

**ARTICLE 7 :** Monsieur José GRANADOS est désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 8 :** A l'expiration du délai de 20 jours prévu à l'article 3 ci-dessus, Monsieur le Commissaire Enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra le dossier à Monsieur le Maire avec ses conclusions.

**ARTICLE 9 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de BEZIERS, les services de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie Hôtel de ville Place Gabriel Péri et sur les lieux.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

31 MARS 2022

Robert MENARD

Pour le Maire et par délégation  
l'Adjointe au Maire  
Laurence RUL

A blue circular official stamp of the City of Béziers is partially visible on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'LR' or similar, written over the printed name 'Laurence RUL'.